

3 générations d'agrocarburants

Les agrocarburants sont des carburants (utilisation pour le transport uniquement !) conçus à partir de la biomasse, c'est-à-dire de la fraction biodégradable des produits, déchets, résidus d'origine biologique de l'agriculture (substances végétales et animales), de la sylviculture, des industries connexes, y compris pêche, aquaculture et des déchets industriels et municipaux.

Comme il en existe plusieurs catégories en fonction des sources biologiques utilisées, classiquement les agrocarburants sont divisés en « générations », on parle de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} génération. Elles regroupent, d'après l'INRA :

Les agrocarburants dits « de première génération » : les deux filières principales d'agrocarburants liquides sont aujourd'hui la production de bioéthanol obtenue grâce à la fermentation de produits végétaux agricoles comestibles (blé, maïs, betterave, canne à sucre, etc.) et de biogazole à partir d'huiles (dont les principales sont celles de colza, tournesol, soja et palme). Il existe également une filière dédiée au biogaz (bio-méthane) qui peut remplacer le gaz naturel. Produit à partir de déchets organiques, il ne répond pas aux mêmes problématiques que les agrocarburants issus de cultures dédiées.

La deuxième génération utilise la plante entière, les feuilles, les pailles, les tiges ou des plantes spécifiquement dédiées à la production d'agrocarburants comme le miscanthus (« herbe à éléphant »). L'éthanol ligno-cellulosique entre dans cette catégorie.

La troisième génération, ou algocarburant, devrait être produite dans le futur à partir d'algues ou de bactéries, qui seraient théoriquement plus efficaces que les plantes terrestres. L'évolution vers ces nouvelles générations est principalement attendue du fait que les agrocarburants de première génération utilisent des cultures destinées à l'alimentation humaine ou animale.

On utilise actuellement sur le marché en France des agrocarburants dits de première génération, ainsi que du biogazole fait à partir de graisse animale et d'huiles usagées, qui n'entre dans aucune "génération" au regard de la nature de la ressource biologique utilisée. C'est pourquoi de plus en plus on sépare les agrocarburants entre ceux qui sont "actuels", c'est à dire utilisés dans le présent et ceux qui sont "avancés" ou futurs.

Pour satisfaire la consommation française actuelle d'agrocarburants si tout était issu de cultures réalisées en France, il serait nécessaire d'utiliser environ 6 % de la surface agricole utile française (à rendements actuels). Tous pays producteurs et consommateurs confondus il y a actuellement 1,2 % à peu près des surfaces agricoles mondiales consacrées à la culture d'agrocarburants.

Agrocarburants de première génération : décriés et tirant les prix des matières premières à la hausse

Ils ont suscité des espoirs au début des années 2000, mais sont décriés aujourd'hui, notamment parce que les cultures destinées à la production de carburants sont soustraites à l'alimentation humaine ou animale, jugées prioritaires sur les productions d'énergie, et que l'utilisation des sols pour ces cultures concurrence l'usage des terres agricoles pour l'alimentation. Ces cultures ainsi dédiées tirent les prix des matières premières agricoles vers le haut, tout en ayant une efficacité énergétique réelle par rapport aux carburants fossiles de référence, mais modeste, et une efficacité économie de gaz à effet de serre très variable selon le type de pratiques culturales. Les commissions énergie et agriculture d'EELV considèrent qu'il faudrait maintenir les surfaces actuelles sans les accroître (certains membres de la commission agriculture considèrent qu'il faudrait couper court progressivement aux agrocarburants), étant donnés les investissements déjà réalisés et pendant la durée de l'exploitation de ces investissements, mais ne s'accordent pas encore sur la question du soutien fiscal : la commission agriculture considère que les usines construites étant déjà amorties, et les producteurs de grandes cultures pour agrocarburants étant plutôt bien

lotis, la défiscalisation de ces carburants doit cesser (et que cela doit donner lieu à un signal fort de non soutien public aux agrocarburants), alors que la commission énergie craint que cette filière ne s'écroule et pense qu'il faut continuer de les défiscaliser comme les autres carburants car l'obligation européenne d'incorporation de 10% d'énergie renouvelable dans les transports en 2020 nous pousserait, autrement, à importer des agrocarburants d'Amérique du Sud ou d'Asie encore plus impactants sur les plans environnemental et social). A noter d'une part qu'on importe déjà en Europe des agro-carburants (éthanol du Brésil, biogazole d'Indonésie...), et que d'autre part la Commission Européenne envisage en 2012 de réduire cet objectif d'incorporation de 10 % à 5 %, soit pratiquement le niveau de production atteint en 2012.

On notera par ailleurs qu'il ne s'agit ici que des soutiens directs aux productions d'agro-carburants, mais qu'il s'y ajoute de très importants soutiens indirects dans la mesure où ils sont produits à partir de matière première issue de grandes cultures très subventionnées en Europe (céréales, betteraves à sucre, oléagineux) à travers les DPU et les multiples aides à l'investissement qui encouragent ces cultures industrielles.

La commission énergie considère que ces agrocarburants de première génération présentent l'avantage de générer des co-produits utilisés dans l'alimentation animale et qui permettent de diminuer nos importations de tourteau de soja sud américain, et/ou de se substituer à des cultures de céréales par exemple qu'il aurait fallu faire pour générer cette alimentation animale. Même si l'utilisation de tourteaux pour l'alimentation animale ne fait pas partie du modèle écologiste, la commission énergie avance qu'il faut bien gérer l'existant. Ceci dit, si cela compense en partie, la valeur alimentaire desdits tourteaux est bien inférieure à celle des grains dont ils sont issus, et c'est donc un avantage bien moindre que des cultures dédiées de protéines végétales. Notons au passage que cet argument des sous-produits est également avancé par la FNSEA. Enfin, ce modèle d'agrocarburants issus de productions de grandes cultures par les voies biogazole et bioéthanol est très spécifique de la France en Europe, ce qui montre à l'envi l'influence politique particulière du lobby des grandes cultures.

Par ailleurs, la commission énergie avance qu'il est possible de mettre en place une flexibilité des mandats d'incorporation de façon à participer à la régulation des marchés agricoles mondiaux entre utilisation en énergie en cas de surproduction pour éviter une baisse des cours et en alimentation en cas de crise alimentaire et hausse des cours. La commission agricole considère cette perspective, jamais mise en œuvre dans le monde jusqu'alors, comme tout à fait irréaliste, dans la mesure où les investissements dans les usines de transformation supposent des livraisons constantes sur plus de 10 ans tout à fait indépendamment des situations agricoles et alimentaires qui changent au moins chaque année, et que les tensions au déficit mondial de grains s'accroissent régulièrement.

Pour résumer, la commission agriculture considère notamment les problèmes suivants :

Les agrocarburants de première génération constituent une aubaine pour l'agriculture intensive, débouchant sur un produit à la fois non compétitif et non durable. La mise en place de ces unités de transformation s'est d'ailleurs faite en France hors de toute considération économique ou environnementale, sous l'influence prépondérante du lobby des grandes cultures et des élus des régions concernées. Ces agrocarburants risquent non seulement de donner lieu à de vastes zones cultivées dans des conditions intensives (engrais, pesticides... sachant que les contrôles sont moindres que pour les cultures alimentaires, le risque de dépassement en pesticides est a priori plus fort), rognant en partie sur des espaces jusqu'ici non cultivés avec conséquence la disparition de réservoirs de biodiversité et de zones protégeant les ressources en eau potable, mais aussi d'entrer en concurrence spatiale avec les productions alimentaires (mettant de ce fait en péril la possibilité de désintensifier l'agriculture alimentaire), et de favoriser l'introduction de cultures d'OGM.

Par ailleurs un certain nombre d'experts considèrent que les flambées des prix céréaliers ces dernières années sont largement dus aux agrocarburants (part croissante du maïs américain destinée à l'éthanol carburant ; cf note Jacques Berthelot). Notons que la FAO recommande de ne plus utiliser de maïs ou d'oléagineux en période de tension alimentaire pour produire des agrocarburants (cf entretien du Monde « les prix agricoles vont rester élevés et volatils » avec le directeur de la FAO José Graziano da Silva, 28/08/12), ce qui correspond à l'idée de mandats flexibles évoquée plus haut et non pratiqués. La Commission Européenne, prenant acte de ces arguments en défaveur des agrocarburants de 1ère

génération, a proposé en septembre 2012 de réviser les objectifs de l'UE en ramenant les obligations d'incorporation de 10 % à 5 % et d'arrêter toute subvention aux agrocarburants de 1^{ère} génération à partir de 2020.

Agrocarburants de deuxième génération : mieux que la première mais pose problème quand même à grande échelle et selon les espaces visés

La question de la concurrence alimentaire ainsi que des questions de biodiversité (selon le type de sol utilisé) peuvent bien sûr également se poser pour les agrocarburants de deuxième génération.

La pertinence des projets se juge en fonction du contexte : des cultures dédiées de taillis à courte rotation et de miscanthus sur des friches existantes ne posent pas de problèmes et présentent des avantages. En substitution de cultures, cela pose la même question de la concurrence alimentaire, mais permet un plus grand stockage de carbone dans le sol que la culture. Enfin en substitution de prairies permanentes, cela pose un problème écologique vis à vis de la biodiversité : en effet les abeilles et autres pollinisateurs disparaissent aussi du fait de la régression des prairies naturelles riches en légumineuses, les remplacer par des monocultures de miscanthus (très mécanisées) ou de saules ou de peupliers est donc un problème majeur, et ce d'autant plus que ces prairies sont déjà largement retournées pour cultiver des céréales

Certes, on peut imaginer des parcelles agricoles multifonctionnelles énergie/alimentation (on va retrouver des prés-vergers). Mais c'est l'industrialisation et le changement d'échelle qui posent problème. La valorisation de bois énergie locale est intéressante pour l'entretien des haies et la justification d'espaces boisés dans un paysage agricole. Mais le passage au niveau industriel change la donne, tandis que le bois énergie ne peut s'assimiler à la production de carburants directement. En Bretagne, la valorisation "efficace" des haies les conserve sans doute sur un plan quantitatif, mais leur fait perdre beaucoup de leur intérêt sur un plan qualitatif. Une haie d'1m50 taillée au cordeau — et qui plus est monospécifique — avec l'espèce qui pousse le plus vite... présente déjà beaucoup moins d'intérêt. Beaucoup d'avantages écologiques qu'on prête au bocage (accueil de régulateurs des parasites, oiseaux et autres insectes) disparaissent avec ce mode de gestion. Sans compter qu'on nous dit maintenant que pour la première génération, en effet, c'est problématique (ce qui avait été dénoncé dès le début), mais que la deuxième voire la troisième sera exempte de problèmes. C'est toujours le même discours de "faites-nous confiance, demain ça ira mieux".

L'entrée par la plante à développer à grande échelle pose très rapidement problème. On peut/doit par contre pousser pour des expérimentations et des recherches qui permettent de penser une production d'énergies renouvelables dans les paysages agraires diversifiés.

Ce point de vue est largement partagé par la commission énergie : priorité à l'efficacité énergétique. Néanmoins, l'efficacité et la sobriété, même poussées à des niveaux élevés comme le veut le programme d'EELV, ne permettent pas de s'abstenir du développement massif des énergies renouvelables sous leurs différentes formes pour réaliser la transition énergétique. La commission énergie partage la crainte de voir émerger des filières EnR « non durables » (aux plans agricole et environnemental notamment), ce qui pourrait — outre les impacts négatifs — remettre en cause leur développement. Il conviendrait donc de prendre en considération l'ensemble des contraintes, et de développer les soutiens publics adaptés : une production à plus petite échelle et de meilleure qualité est souvent synonyme d'une réduction des rendements et donc une augmentation des coûts (bien que cela ne soit pas une règle générale). Il faut alors permettre de compenser ces surcoûts pour permettre à ces EnR « durables » de concurrencer les énergies fossiles et nucléaire. Cela plaide pour un renchérissement direct (coûts de production) ou indirect (fiscalité) du prix de l'énergie encore plus important.

Le Taillis Courte Rotation : l'expérience de Midi-Pyrénées

Le TCR est une variante du mode de traitement sylvicole « taillis simple ». La particularité du TCR est que la révolution (périodicité des coupes de taillis) est très fortement raccourcie : 4 à 10 ans, le but étant de produire le maximum de biomasse en un minimum de temps. Les essences employées doivent alors présenter une vitesse de croissance exceptionnelle : eucalyptus, peuplier... Il existe également des taillis à très courte rotation (TTCR) pour lesquels la révolution est réduite à l'extrême : 2 ou 3 ans.

Les écologistes de la région Midi Pyrénées considèrent que développer de la sylviculture dédiée type TCR ne s'inscrit pas dans une démarche de développement durable :

- ✓ Pas d'acceptation sociale, peu d'emplois créés
- ✓ Système ne pouvant se généraliser
- ✓ Pas de « plus » environnemental
- ✓ Stockage de carbone moins performant que l'implantation de prairies
- ✓ Démarche individuelle patrimoniale, soustrayant des surfaces à l'agriculture

Ils considèrent nettement préférable de valoriser les ressources boisées existantes.

La collecte et la valorisation de biomasse ligneuse à vocation énergétique doivent être favorisées par la Région. Des zones où la forêt et l'enfrichement naturel règnent sans être gérés, sont nombreuses en Midi Pyrénées. Les volumes de bois exploitables existent. La gestion durable de ces espaces forestiers naturels est créatrice d'emplois dans les zones rurales et de montagne. Par une bonne diffusion de ces techniques de gestion durable il est possible de produire du bois pour l'énergie ou la papeterie (bois de moindre qualité, sous-produit de la gestion forestière), mais surtout de produire du bois d'oeuvre de qualité, destiné au sciage et donc à des produits bois finis, à plus forte valeur ajoutée, qui pourront stocker du carbone sur une longue durée (charpente, menuiserie...), contrairement au bois énergie ou au papier.

Agrocarburants de 3^{ème} génération : espoirs et frayeur, échéance sans cesse repoussée

La troisième génération n'en est encore qu'au stade de la recherche. Des projets de recherche importants sont financés sur ce sujet dans plusieurs pôles de compétitivité.

Des cultures d'algues se multiplient partout dans le monde (et en France), mais pour l'instant elles produisent des nutriments à forte valeur ajoutée pour l'alimentation humaine et animale plus que de l'énergie. Pour la production d'énergie, plusieurs verrous technologiques sont encore à franchir, comme la stabilité de la culture dans le temps, la stabilité de la production lipidique par les algues dans le temps, l'extraction de ces lipides (qui consomme actuellement trop d'énergie et rend le processus total consommateur et non producteur d'énergie souvent), et enfin l'utilisation de ces lipides. Les pistes de travail sont nombreuses, aussi bien pour les algues auto qu'hétérotrophes, chacune avec leurs avantages et inconvénients (il faut plus de surface pour les cultures autotrophes qui ont besoin de recevoir plus de lumière, et plus de nutriments donc d'énergie pour les cultures hétérotrophes). L'industrie aéronautique se montre très intéressée par une utilisation de bioJetfuel d'origine algale.

Les projets qui semblent pouvoir être viables économiquement relativement bientôt sont soit une utilisation d'algues hétérotrophes avec dépollution d'eaux usées par les algues, puis méthanisation de ces algues, soit un début d'économie circulaire avec utilisation par la culture d'algues du CO2 émis par une unité industrielle connexe.

Une des pistes de recherche est également la production d'hydrogène par des micro-organismes. Sous l'effet de la lumière et d'autres contraintes chimiques, certains micro-organismes peuvent produire de l'hydrogène.

Les micro-organismes permettraient dans une certaine mesure de s'affranchir de la contrainte du sol agricole. Par rapport à une culture classique, la production de micro-organisme sur une même surface est plus importante (cultures en étages, cultures aquatiques ...). La tentation de recourir aux OGM pour accroître la production représente une menace pour l'équilibre environnemental.

Pour conclure sur les agrocarburants...

La commission énergie insiste sur le fait que l'enjeu énergétique impose, incontestablement, une nouvelle contrainte dans le paysage des enjeux agricoles... mais que ce n'est pas parce qu'elle est la « dernière arrivée » que cette contrainte supplémentaire doit être écartée, sur la considération qu'il y a déjà beaucoup à faire (ce qui est vrai !). La commission énergie suggère que la solution se trouve probablement dans une révision globale du système production/consommation, tout à fait compatible avec la pensée écologiste en général. En particulier, la production de viande utilise l'équivalent de 80% de la surface agricole utile française actuellement, et les français (en moyenne) mangent deux fois trop de protéines animales aujourd'hui par rapport à leurs besoins nutritionnels, tandis que les agrocarburants utilisent l'équivalent de 6% de la surface agricole utile. La concurrence au sol agricole et à l'alimentation n'existe donc que dans le

système actuel qui n'est pas celui souhaité par les écologistes, très soucieux de la protection de la santé de la population. Dans le modèle des écologistes, une extensification des cultures et une mise en place d'une part de cultures énergétiques aurait du se faire en parallèle avec une diminution des cultures utilisées pour l'alimentation animale. Il existe un scénario sur l'avenir qui présente ces perspectives (Afterres 2050 développé par Solagro). Les écologistes sensibilisent à ce sujet depuis René Dumont, les tensions agricoles mondiales font dire qu'il est maintenant temps de commencer une action politique sur ce sujet.

Si tous les écologistes s'accordent sur cette inflexion de la consommation de viande, la commission agricole considère que cela ne concerne d'abord que les pays occidentaux développés surconsommateurs, alors que l'augmentation actuelle de la consommation concerne d'abord les pays en développement. Cette inflexion ne saurait donc aboutir avant très longtemps à une diminution de la consommation de viandes dans le monde, et donc à une diminution des tensions sur la ressource végétale pour l'alimentation animale. Cette substitution de cultures destinées à l'alimentation animale par des cultures énergétiques ne saurait donc être conçue que dans les pays développés et maintiendrait la pression de pénurie mondiale sur les grains pour les agro-carburants de première génération.

Enfin, une réflexion plus large et sur plus longue période, comme l'aiment souvent les écologistes.

En remarquant que l'alimentation est pour une bonne part de l'énergie à combustion organique lente et contrôlée (métabolisme), et pour une autre part des matériaux de construction des organes et tissus (catabolisme), il convient de se rappeler que les productions agricoles s'intègrent dans les chaînes d'élaboration et de transformation du carbone organique, commandées par l'énergie solaire et la photosynthèse et que ces cycles ont toujours été utilisés pour fournir directement ou indirectement alimentation, énergie et matériaux. Avant la fin du XIX^e siècle, plus de 30% des productions agricoles étaient destinées à une alimentation animale utilisée comme force de traction et de transport, tandis que de très nombreuses productions agricoles étaient à destination non alimentaire, des plantes tinctoriales aux matériaux de couverture ou d'artisanat divers... Dans cette réflexion, le XX^e siècle ne serait donc qu'une parenthèse qui a assimilé production agricole et alimentation, et on reviendrait ainsi à une utilisation multifonctionnelle des productions agricoles qui est immémoriale.

Cette réflexion n'est pas sans intérêt à long terme, si on se situe dans la perspective d'un épuisement du carbone organique fossilisé en charbon, gaz, pétrole, etc et abondamment gaspillés. Dans cette perspective à long terme, comme on le voit déjà un peu, entrent en compétition l'agriculture et les biotechnologies comme source de matières premières organiques en substitution du carbone organique fossile.

Mais ceci n'est vrai qu'à long terme, et ne doit pas masquer deux éléments qui impriment des priorités différentes à l'actualité :

- ✓ La hiérarchie des usages, établie abondamment et encore rappelée lors du Grenelle de l'Environnement. Il s'agit, pour le seul carbone organique (cela ne concerne pas les énergies obtenues par voie physique, comme l'hydro-électricité, les éoliennes, etc..) :
 - Alimentation humaine
 - Alimentation animale
 - Biomatériaux
 - Chimie biosourcée
 - Energie

Cette hiérarchie signifie clairement qu'un usage « préférentiel » ne doit pas être concurrencé par un usage hiérarchiquement moins prioritaire. Et c'est évidemment le cas pour les usages énergétiques actuels des biens alimentaires. Mais cela le serait aussi dans le cas d'une concurrence biomatériaux ou ressources pour la chimie et énergie ou entre chimie biosourcée et alimentation comme s'en approche parfois l'industrie de l'amidon.

- ✓ Et le deuxième aspect de l'actualité qui doit imprégner notre réflexion est la « faim » de sol, en quantité limitée, et à l'accès duquel il se livre une compétition mondiale forcée, au détriment des plus pauvres, et justement sur les agrocarburants ou matières premières industrielles, que ce soit par rachat ou locations de terres pour ces cultures ou par déforestation

Ces deux éléments essentiels impriment clairement, et pour encore longtemps, une priorité stricte aux productions alimentaires quels que soient les gains à faire en la matière, et indépendamment du besoin croissant et démesuré d'énergies, qui ne doit pas submerger d'autres réalités prioritaires.

Par ailleurs, il faut tenir compte des rapports de force qui président aux différents usages ; nous condamnons l'agriculture industrielle hors c'est bien elle qui est aux manettes des agrocarburants... La décision prise par le gouvernement Ayrault, tout en annonçant une restriction de l'incorporation des agrocarburants à 7 % au lieu de 10, de renouveler les contrats aux producteurs permettant de maintenir la défiscalisation jusqu'en 2015, y compris pour les producteurs dont le contrat s'achevait, ne nourrit-elle pas finalement des rentes de situation, comme le soulignait le Canard enchaîné du 10/10/12 ?

document de travail

Annexe (issue des documents de travail du bureau de Joël Labbé)

Un marché européen

La politique européenne et française d'incitation au développement des agro-carburants avait à l'origine deux objectifs publiquement affichés.

Le premier était de participer à l'indépendance énergétique vis-à-vis du pétrole classique que nous sommes obligés d'importer et qui plombe notre balance commerciale. Le second objectif était écologique, avec le développement d'une énergie « zéro émission ».

Résultat, nous sommes aujourd'hui obligé d'importer des agrocarburants pour répondre aux objectifs d'incorporation européens, et l'énergie agrocarburant a un impact écologique controversé.

En réalité, « les décideurs politiques au sein et en dehors de l'UE se sont lancés dans les biocarburants pour d'autres raisons », a déclaré David Laborde, un éminent scientifique du domaine agricole, auteur d'importants rapports¹ sur les biocarburants pour le compte de la Commission européenne. « C'est un moyen nouveau et facile d'accorder des subventions aux agriculteurs. Ce développement est également lié aux lobbies du secteur qui produit ces biocarburants et à ce qu'ils appellent la sécurité énergétique »²

L'objectif initial de l'UE pour les biocarburants a été établi autant pour des raisons commerciales et politiques que pour répondre aux inquiétudes environnementales. Claude Turmes, rapporteur du Parlement européen responsable de l'adoption de la directive relative aux énergies renouvelables, a déclaré que les groupes de pression du secteur avaient influencé les négociations lors de la présidence française du Conseil de l'UE. « Il s'agissait de deux lobbies : celui des producteurs de sucre et celui de l'industrie automobile allemande, qui cherchait à bloquer la réglementation de l'UE sur le CO₂ émis par les voitures », a expliqué M. Turmes (Verts/Luxembourg). « L'objectif initial de 10 % pour les énergies renouvelables dans les transports était bel et bien fondé sur le fait que ces deux groupes de pression avaient fait front commun pour l'imposer à la Commission. »³

Les producteurs européens de sucre avaient quant à eux souffert de la réforme de la politique agricole commune de 2006, qui avait réduit de 36 % le prix garanti du sucre et ouvert le marché européen du sucre à la concurrence mondiale. L'ouverture d'un marché garanti pour les agrocarburants issus de l'éthanol à base de sucre leur permettait ainsi d'obtenir une certaine forme de compensation. En outre, la puissance du lobby des agriculteurs français rendait impossible le retrait de cet objectif de 10 % pour Paris, a ajouté M. Turmes. « L'industrie agricole manifestait un intérêt certain pour les biocarburants, les produits biochimiques et la bioéconomie en général »

Les fonctionnaires de l'UE affirment que l'industrie automobile a également joué un rôle prépondérant en insistant pour que l'objectif sur les biocarburants soit inclus comme un compromis visant à combler l'écart entre les 130 g de CO₂ / km voulus par l'UE pour 2012 et les 140 g que le secteur automobile était prêt à offrir. « Ce n'était un secret pour personne », a déclaré une source à EurActiv. « L'objet de ces pressions était très clair et cela est arrivé jusque dans les mains de la Commission. » En conséquence, les fonctionnaires de la DG Energie de la Commission n'ont pas examiné de la même façon les recherches qui remettaient en cause la légitimité de ces carburants pour l'environnement et celles qui les soutenaient, ont confirmé de multiples sources. La plus grande erreur de l'UE a été de « commencer à élaborer une politique sans en connaître les conséquences », a déclaré M. Laborde. « Nous discutons à présent de l'affectation des sols, après avoir passé dix ans à dire que les biocarburants étaient nécessaires pour réduire les émissions », a-t-il poursuivi. « Ce fut une grave erreur. »

Source : <http://www.euractiv.fr/durabilite-biocarburants-remise-question-rapport-article>

Le cas français : Sofiprotéol

Soutenu par une politique fiscale incitation, la France, 4^e producteur mondial d'agro-carburants.

¹ David Laborde, Atlas Consortium, Assessing the Land Use Change, Consequences of European Biofuel Policies, October 2011

² <http://www.euractiv.fr/durabilite-biocarburants-remise-question-rapport-article>

³ <http://www.euractiv.fr/durabilite-biocarburants-remise-question-rapport-article>

Depuis 2005, les agrocarburants ont bénéficié de 3 milliards d'euros d'une exonération qu'on devrait appeler une « subvention », ou encore comme l'IGF, une « **rente** ». Une rente qui est détournée par la filière biogazole pour « créer un avantage concurrentiel indirect pour les opérateurs déjà solidement implantés ».

L'industrie française des agrocarburants est un oligopole qui profite de la manne que produit l'exonération de TIC. Cet oligopole est défendu avec force par la FNSEA ; dont le président, Xavier Beulin est président de Sofiprotéol, le géant français et européen des agrocarburants.

Il est à noter que :

Sofiprotéol a racheté Agra-presse, le principal éditeur de presse professionnel du secteur agricole et agro-alimentaire.

Sofiprotéol a pris le contrôle du numéro un des huiles alimentaires au Maroc et de Tunisie⁴, Sofiproteol a également créé un Think-tank, « l'institut pour le développement économique méditerranée », l'« Ipemed » où ils reçoivent les ministres du Maghreb. Xavier Beulin a une casquette d'agriculteur, mais est en réalité un homme d'affaires. <http://www.ipemed.coop/>

Sofiprotéol se porte aujourd'hui acquéreur du producteur de volaille Doux. Les agrocarburants produisant 55% de déchet, le rachat d'un producteur de volaille permettra de garantir à Sofiprotéol un débouché pour ses tourteaux issus de la fabrication de biogazole.

Xavier Beulin profite du réseau de la FNSEA et du pouvoir de l'entreprise Sofiprotéol pour le transformer en pouvoir politique afin de maintenir ces subventions qui ont rapporté plus de 500 millions d'euros à Sofiprotéol. [Rapport de la cour des comptes]

Sofiprotéol a bénéficié jusqu'en 2010 d'un quasi-monopole sur le biogazole, ce qui leur a permis de fixer leurs prix aux pétroliers très fortement incités à intégrer une part d'agrocarburants dans l'essence.

Actualité législative de la niche.

Un amendement a été [voté en novembre 2011](#) au Sénat afin de supprimer la niche fiscale.

Après l'article 5 *ter*

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

L'article 265 *bis* A du code des douanes est abrogé.

L'amendement de suppression de la niche est voté par les socialistes, et notamment le soutien de Nicole Bricq :

La défiscalisation a été puissante puisqu'elle a abouti à des investissements d'un montant estimé à 2 milliards d'euros. Or ces investissements seront pour la plupart amortis en 2012. Il ne peut donc y avoir de fragilisation de la filière du fait de cette mesure.

Si notre pays est un producteur européen très important, c'est aussi parce que cette défiscalisation a favorisé l'émergence de quasi-monopoles, ce qui n'était pas vraiment le but recherché. La filière biogazole a permis aux producteurs de biocarburants de percevoir une sorte de rente.

La défiscalisation a produit les effets escomptés. À un moment donné, une niche doit être évaluée au regard de son efficacité économique et environnementale.

Si le dispositif était peut-être justifié au démarrage de la filière, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Du reste, dans les pays voisins – l'Allemagne, qui est souvent citée, le Royaume-Uni –, les mécanismes de défiscalisation s'achèment tous vers leur extinction. L'adoption de cet amendement ne ferait donc pas de la France un cas isolé.

Dans le rapport Guillaume sur l'évaluation des niches fiscales, il apparaît que ces mesures ont produit leurs effets, que les investissements ont été amortis. Plutôt que de prolonger cette niche fiscale, il recommande de passer à des subventions directes à la recherche et développement, qui seraient des instruments beaucoup plus efficaces pour faciliter l'émergence de la deuxième génération.

⁴ <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20120210182911>

L'avis favorable émis par la commission se justifie donc pleinement si l'on s'en tient au seul critère de l'efficacité de la dépense fiscale.

Législation européenne

Lors du débat PLF 2012 du 21 novembre 2011, Mme Bricq, rapporteure générale de la commission des finances note qu'au regard du paragraphe 5 de l'article 16 de la directive 2003/96/CE, toute aide fiscale directe aux agrocarburants semble être illégale⁵.

Nota postérieur : on constate qu'aujourd'hui les socialistes français au pouvoir reculent, puisque le premier ministre a annoncé le maintien de la défiscalisation des agro-carburants jusqu'en 2015 et ce sans aucune analyse ou justification à l'appui, alors que les cours des grains, céréales et oléagineux n'ont jamais été aussi élevés.

document de travail

⁵ <http://www.senat.fr/seances/s201111/s20111121/s20111121012.html>